

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/1/3
DOSSIER N°5594**

**SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN
PLUS POUR LA PROGRAMMATION 2021 – 2027**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : Subvention Globale du Fonds Social Européen Plus pour la programmation 2021 – 2027



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- De valider le cadre d'intervention de la subvention globale ;
- De valider le plan de financement présenté et dont le détail figure en annexe ;
- De valider le descriptif des systèmes de gestion et de contrôle dans sa première version du 26 janvier 2023 ;
- De confier à la Commission Permanente la programmation des opérations ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Région, un dossier de demande de subvention globale FSE + ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE +.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET